



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL du SMEAT
du 25 juin 2008
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

5-6

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE TOULOUSE

L'an deux mille huit, le vingt-cinq mai à quatorze heures et trente minutes, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-François CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles GERMAIN Louis GOIRAND Philippe	GRIMAUD Robert GUILLOT René MARCIEL Alexandre MAURICE Antoine MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VERGE Jean-Pierre ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis PARDILLOS José	DADOU Gilles DUFOUR Claude
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ARIF Abdelkader, représenté par M. MORIN
BELAUBRE Elisabeth, représentée par Mme CHARLES
FILLOLA Alain, représenté par Pierre COHEN
MERONO Claude, représenté par M. GERMAIN
TOUCHEFEU Claude, représentée par Mme CROQUETTE
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

BELLOUBET Nicole	FEDOU Maxime
BENYAHIA Daniel	GUERIN Philippe
BOUDOU Dany	GUTH Catherine
BRIANCON François	LOZANO Guy
CARLES Joseph	MANDEMENT André
CARNEIRO Grégoire	MARQUIE Bernard
CARREIRAS Joël	MATEOS Henri
COMMENGE Jean-Claude	MIRC Stéphane
CUJIVES Romain	RAYNAL Claude
DESCLAUX Edmond	SANCHEZ Francis
DUHAMEL Thierry	SIMON Michel
DUPLANTE Pierre	SOTTIL Alain
FABRE Jean-Michel	SUAUD Thierry
FAIVRE Claudia	VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard	GRIMBERT Georges
BOURG Jean-Claude	GUEGAN Raymond
CASSETA Jean-Baptiste	LAVIGNE Christian
CASSAGNE Jean-Claude	MICHEL Frances
CHAMBENOIT Yves	MIGUEL Henri
DAUVEL Philippe	MOGICATO Bruno
ESPIC Xavier	MORINEAU Christine
FERRE Christian	RIEUNAU Guy
GEIL-GOMEZ Sabine	SAINTE-MARIE Alain
GIL Danielle	SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votant : 44
	Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 43

I. Exposé de la demande

- La commune de Toulouse, incluse dans le périmètre du SMEAT, est couverte par le SDAT valant SCOT ;
- Par courrier en date 23 janvier 2008, elle notifie au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique, qui se déroulera du 26 mai 2008 au 27 juin 2008 inclus.

II. La commune de Toulouse

- La commune de Toulouse s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) le 28 août 1981. Ce document a été révisé et modifié à de nombreuses reprises. La commune s'est engagée dans une révision globale du document, afin de le transformer en PLU par délibération du 27 juin 2003. Le projet de PLU a été approuvé le 17 février 2006 et rendu exécutoire le 24 février 2006. Le document a fait l'objet d'une révision simplifiée en date du 8 décembre 2006 (avis du SMEAT du 12 octobre 2006). Le PLU a été modifié, par la suite, le 1^{er} mars 2007 (avis du SMEAT du 3 juillet 2006), le 6 juillet 2007 (avis du SMEAT du 14 mai 2007) et le 21 décembre 2007 (avis du SMEAT du 5 juillet 2007) ;
- La commune est membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, qui rassemble vingt-cinq communes et compte 583 000 habitants (RP 1999) ;
- Recensement de la population 1999 : 390 350 habitants (+ 9 % entre 1990 et 1999, soit 3 520 habitants de plus par an) ;
Recensement rénové juin 2005 : 437 118 habitants (+ 12 % entre 1999 et 2005, soit 7 195 habitants de plus par an sur la dernière période) ;
- Taux de logements sociaux, en 2007, sur la commune de Toulouse au regard de l'article 55 de la loi SRU :
 - o 18,20 % ;
- Superficie de la commune : 11 830 ha (source BD Carto) ;
- Evolutions des espaces urbanisés sur la commune de Toulouse entre 1990 et 2007 :
Espaces urbanisés = zones bâties à prédominance d'habitat, zones industrielles ou commerciales, infrastructures routières et ferroviaires, grands équipements urbains, zones aéroportuaires et aérodrome ; (sources : Spot View Thema, auat) ;
 - o Espaces urbanisés 1990 : 7 699 ha
 - o Espaces urbanisés 1996 : 8 123 ha
 - o Espaces urbanisés 1999 : 8 341 ha
 - o Espaces urbanisés 2003 : 8 614 ha
 - o Espaces urbanisés 2007 : 8 861 ha(+ 1 162 ha d'espaces urbanisés entre 1990 et 2007, soit + 68,4 ha par an en moyenne).

III. Objet de la troisième révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse

- Le projet de révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse a pour objet unique le déclassement d'une partie des Espaces Boisés Classés (EBC) identifiée au PLU, dans la perspective de la réalisation du projet de restructuration et d'extension du Collège « Pierre de Fermat » ;
- Il est, en effet proposé de :
 - o déclasser l'EBC situé cour « Lakanal » pour permettre la réalisation du projet de restructuration et d'extension du Collège ;

- o modifier les contours des EBC répertoriés sur le site (cour « Roquemaurel », cour de « l'Hémicycle ») pour mettre en adéquation leur représentation graphique avec la réalité du terrain (recalage, ...).

Le site compte aujourd'hui 1 039 m² d'EBC. Il en comptera 662 m² après approbation de la procédure de révision simplifiée ;

La différence tient au déclassement d'une partie des EBC, mais également au recalage du contour de ces mêmes EBC (diminution de 377 m²) ;

Il est à noter que le projet ne nécessitera la suppression et la replantation que de quatre micocouliers.

- Le projet de restructuration et d'extension du Collège « Pierre de Fermat »
 - o l'opération consiste à adapter les locaux existants aux normes en vigueur afin d'assurer les conditions de sécurité, d'accessibilité et de confort pédagogique. Les travaux permettront également de rendre le Collège indépendant du Lycée à l'exception des locaux de restauration qui resteront communs.
 - o pour créer de nouvelles surfaces, sera réalisé en extension d'un autre bâtiment, un hall entièrement vitré donnant sur la cour « Lakanal », ce qui nécessite la suppression de l'EBC de cette cour ;
 - o Néanmoins, le projet respecte le site existant dans sa globalité, par la conservation du nombre d'arbres existants.

IV. Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT valant SCOT)

- Le projet de révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse s'inscrit dans le cadre des principales options d'aménagement définies au SDAT :
 - o situé dans l'aire urbanisée du Schéma Directeur, ce projet n'impacte pas la trame verte repérée dans la carte de Destination Générale des Sols (DGS).

V. Cohérence du projet avec la Charte InterSCOT

- Le projet de la commune doit s'inscrire également dans le cadre de la « Charte InterSCoT pour une cohérence territoriale de l'Aire Urbaine toulousaine », validée par la Conférence de l'Aire Urbaine, le 13 janvier 2005 ;
- Document - cadre pour un développement équilibré et durable de l'aire urbaine toulousaine, cette charte propose de retenir un modèle de développement avec « un pôle urbain renforcé, associé à une organisation en réseau de bassins de vie quotidienne périphériques autour de polarités bien identifiées et des villes moyennes proches » ;
Afin de pouvoir affirmer ce modèle, quatre axes prioritaires ont été définis :
 - o Assurer l'autonomie des territoires dans la complémentarité ;
 - o Intégrer les habitants et garantir l'accès à la ville pour tous ;
 - o Organiser les échanges dans l'aire urbaine et avec les autres territoires ;
 - o Valoriser les espaces naturels et agricoles, gérer de manière économe les ressources (sol, air, eau déchets, ...) et prévenir les risques majeurs.
- Tout exercice de planification devra respecter son contenu : modèle de développement, axes, orientations et conditions de mise en œuvre ;
- Le projet de révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse, compte tenu de son objet, est en cohérence avec les orientations de la « Charte ».

VI. Décision proposée

Etant donné que le projet de révision simplifiée du PLU de la commune de Toulouse :

- porte sur le déclassement d'une partie des Espaces Boisés Classés répertoriés cour « Lakanal » afin de permettre la réalisation du projet de restructuration et d'extension du Collège « Pierre de Fermat » et sur le recalage général des EBC pour mettre en adéquation leur représentation graphique avec la réalité du terrain ;
- ne remet pas en cause les grandes orientations d'aménagement mentionnées dans le PADD du PLU ;
- s'inscrit dans le cadre d'une prise en compte des principales orientations d'aménagement édictées à l'échelon supra communal.

Il est proposé que le SMEAT émette un avis favorable au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulouse.

Le Comité syndical

Entendu le rapport de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré, décide :

Article Premier

D'émettre un avis favorable au projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Toulouse.

Article 2 :

De transmettre la présente délibération à Monsieur le Maire de Toulouse et à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 27 juin 2008

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN